

Vie municipale

NOUVELLES DE VOTRE MUNICIPALITÉ



REMERCIEMENTS AUX ENTREPRISES ET CTOYENS

Nous pouvons qualifier la période estivale 2020 d'exceptionnelle! Soleil, chaleur et visiteurs ont parcouru notre territoire en grand nombre et avec enthousiasme. Nous vous remercions pour votre implication et votre patience; sans vous, chers commerçants et citoyens, l'hospitalité et l'harmonie n'auraient pas été la même à Kamouraska.

DÉPART DE MADAME VALÉRIE DUMONT



C'est avec reconnaissance que nous remercions madame Valérie Dumont pour ses 5 années de service à la municipalité de Kamouraska.

Madame Dumont a pris la décision de relever de nouveaux défis à la bibliothèque de Rivière-du-Loup, créneau qu'elle connaît bien.

Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions et sommes persuadés qu'elle saura se réaliser dans son nouveau milieu.

AVIS DE NOMINATION

Je me nomme Carole Fex Bélisle. Je demeurais à Deux-Montagnes quand ma fille Cynthia Bélisle, qui habite dans votre municipalité depuis plusieurs années, m'envoie l'offre d'emploi d'adjointe administrative à la municipalité de Kamouraska.

Possédant une belle expérience dans les secteurs juridique, municipal et gouvernemental, je soumets ma candidature.

Le 31 août dernier, c'est avec enthousiasme que je joignais l'équipe de l'administration municipale.

J'aurai le plaisir de vous accueillir à nos bureaux, de vous répondre au téléphone et de donner suite à vos courriels, J'assumerai le travail de secrétariat et du classement; je produirai les bulletins

d'information, le journal municipal et tiendrai à jour le site Internet. De plus, je ferai la gestion des archives et la numérisation des documents. Je m'occuperai de la location des salles de la municipalité et du plan de Sécurité civile avec le responsable attitré.

Je remercie monsieur le maire, Gilles A. Michaud, mesdames Mychelle Lévesque, directrice générale et Cynthia Bernier, directrice générale adjointe ainsi que les membres du conseil de la confiance témoignée.



Pour nous contacter:

Développement de Kamouraska 67, avenue Morel, Kamouraska (Québec) GOL 1M0

418 492-6523 poste 223 cynthia.bernier@kamouraska.ca

Horaire du bureau municipal : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 15 h 30 et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

Prochaine date de tombée: 18 novembre 2020

Ce journal communautaire est publié par Développement de Kamouraska inc. à 325 exemplaires. Il est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Kamouraska. Les personnes intéressées vivant à l'extérieur de Kamouraska peuvent s'abonner au coût de 25\$ par année, frais de poste et de manutention compris, ou gratuitement en s'inscrivant à la liste d'envoi par courriel sur le site de la municipalité de Kamouraska. Politique du journal : Le journal se réserve le droit de modifier les articles pouvant porter préjudice à des personnes tout en prenant soin de conserver la teneur du message.

L'équipe du journal:

Montage : Carole Fex Bélisle / Cynthia Bernier Révision linguistique: Mychelle Lévesque Photo page couverture (pêche de Madore) : Claire Michaud

Vie municipale

ÉTÉ 2020 - REMERCIEMENTS À NOS EMPLOYÉS

Malgré les inconvénients de la Covid 19 vécus durant la saison estivale, nous avons réussi à rendre certains services, à enjoliver le quotidien de nos citoyens - petits et grands, et à bien accueillir nos visiteurs. La collaboration et la ponctualité de nos employés et bénévoles ont été un atout majeur.



Bureau d'accueil touristique

Nous remercions Xavier Dionne et Manon Tremblay d'avoir chaleureusement accueilli nos nombreux visiteurs. Ils ont pu parcourir et découvrir Kamouraska et la région grâce à leur connaissance du milieu ainsi qu'aux informations et renseignements que vous leur avez communiqués.





Camp de jour

Nous remercions Louis-Félix Pelletier, Laeticia Langelier et Frédéricke D'Anjou pour leur animation du Camp de jour. Nos tout-petits ont pu profiter d'une belle saison estivale grâce à votre dynamisme, votre patience et votre bienveillance. Vous avez su adapter le Camp de jour pour qu'il soit sécuritaire et ainsi permettre sa tenue pendant toute l'été.



Ainsi, nous remercions Valérie Dionne et Stéphane Dionne pour leur dévouement à l'entretien des installations sanitaires durant la saison estivale. Nous tenons aussi à souligner l'aide d'Alice Bernier qui est venue épauler Valérie quelques semaines pour le paysagement pendant la saison estivale.



Travaux publics

Quand c'est beau, c'est invitant! Nous remercions Jérôme Drapeau et Steve Dumont pour leur travail effectué au quotidien pour l'entretien des bâtiments et du territoire de la municipalité.

Bureaux municipaux

Il ne faut pas oublier notre directrice générale. Elle a su garder le phare dans les derniers mois et s'adapter aux changements que la Covid a occasionnés. Merci à Mychelle Lévesque d'être là pour épauler le conseil municipal, les employés ainsi que pour répondre aux citoyens.

Cynthia Bernier Directrice générale adjointe / Agente de développement



Vie municipale

MIGRATION DE L'INFOLETTRE



Afin de vous informer plus facilement, la municipalité s'est dotée d'un nouveau site d'infolettre et d'une application Mobile (iOS et Androïd). Vous pourrez maintenant suivre les nouvelles de la municipalité en temps réel en vous inscrivant via le site internet : https://kamouraska.appvoila.com ou en téléchargeant l'application sur votre cellulaire ou votre tablette.

Nous vous invitons à vous y inscrire en grand nombre puisque l'infolettre actuelle sera remplacée d'ici janvier 2021 par cette nouvelle application.

EAU POTABLE—RAPPEL

Afin de rassurer certains de nos résidents, nous souhaitons vous rappeler que l'eau est bonne à la consommation. Vous pouvez donc la boire sans devoir la faire bouillir avant.



BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Vous avez du temps libre l'hiver? Ou vous souhaitez vous impliquer dans votre communauté?

À nouveau cette année, nous voulons mettre une patinoire extérieure à la disposition de nos citoyens. La saison hivernale approchant à grands pas, nous recherchons des personnes disponibles pour l'ouverture, le glaçage, l'entretien et la supervision de cette patinoire.

Si vous êtes intéressé (e) à cette implication communautaire, communiquez avec Cynthia Bernier à la municipalité de Kamouraska, au numéro 418-492-6523, poste 221 ou par courriel à cynthia.bernier@kamouraska.ca.

BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Afin de permettre la prolongation de l'ouverture du bureau d'accueil touristique entre la Fête du travail et l'Action de grâce, la Municipalité de Kamouraska a autorisé un budget de 500 \$ pour contribuer au salaire des employés.

Par contre, dû au changement de palier d'alerte de notre région pour le palier d'alerte 3 « orange » par le Gouvernement du Québec, nous avons dû fermer le Bureau d'accueil touristique deux fins de semaine plutôt que prévu.

Le bureau d'accueil réouvrira donc ses portes en 2021.



2 418 492-4011

2 877 851-4011

desjardins.com/kamouraska

facebook.com/centreestkamouraska

CENTRE PRÉVENTION SUICIDE DU KRTB

Nous sommes à l'écoute de vos besoins en intervention

NOTRE MISSION

Contribuer à
répondre aux besoins de la
population du KRTB
concernant la
problématique du suicide,
le tout en intervenant
prioritairement auprès de
toutes personnes qui sont
touchées de proche ou de
loin par le suicide.

- Sensibilisation et formations sur mesure
- Support clinique aux intervenants du milieu
- Programme de formation Agir en sentinelle pour la prévention du suicide
- Programmes de postvention en milieu scolaire et en milieu de travail
- · Soutien téléphonique
- · Rencontre individuelle
- Groupe d'entraide pour personnes endeuillées par suicide

NOS SERVICES

POUR NOUS JOINDRE

Téléphone: 418-862-9658 Courriel: info@cpsdukrtb.org

Site internet : http://www.cpsdukrtb.org/

Instagram: @cpsdukrtb



Fier partenaire des événements d'ici

PROMUTUEL

ASSURANCE



PROMUTUEL ASSURANCE.CA

Saint-Pascal * 418 492-2014

La Pocatière * 418 856-4429

Ram

Ramonage de cheminées **Frédéric Pilote**

Cell.: 418 894-8608 Bur.: 418 860-2100

ramonage.fp@hotmail.com

Ramonage / Inspection Installation / Réparation Déneigement de toitures Location de nacelle à l'heure ou forfait

280, rue Principale, C.P. 561, Saint-Antonin, Qué, GOL 2J0

LE BAS-SAINT-LAURENT PASSE EN ALERTE ORANGE

Comme vous le savez, notre région est maintenant codée Palier 3 - Alerte (zone orange) dans le Système d'alertes régionales du Gouvernement du Québec. Nous vous rappelons donc à demeurer prudents et à continuer de respecter les mesures sanitaires mises en place par la Santé publique.

Certaines restrictions s'appliquent avec ce nouveau palier d'alerte dont le nombre de personnes permises lors de rassemblement privé ou lors d'activités organisées dans un endroit public (intérieur ou extérieur).

N'hésitez pas à visiter le Quebec.ca/decisioncovid19 si vous avez des symptômes ou d'appeler 1 877 644-4545.

MESURES EN VIGUEUR

PALIER 3

Mesures intermédiaires

Restriction ou arrêt de certaines activités à risque plus élev

Rassemblements privés

Maximum de 6 personnes OU 2 familles
(donc 2 familles acceptées même si plus de 6 personnes)

Activités organisées dans un endroit public

Maximum de 25 personnes à l'intérieur et l'extérieur Dans un lieu avec permis d'alcool : activités dansantes interdites, fin de la vente d'alcool à 23 h, aucune consommation d'alcool après minuit (salles louées, lieux de culte, événements festifs, mariages,

Alerte!

(salles louées, lieux de culte, événements festifs, mariages, célébrations professionnelles ou scolaires, BBQ, pique-niques, etc.)

Auditoires et audiences dans un lieu public

Maximum de 250 personnes

Personnes assises, relativement immobiles, parlent peu ou pas, sous supervision de personnel (salles de spectacle, théâtres, cinémas, etc)

Bars, brasseries, tavernes et casinos Maximum de 6 personnes par table Fin de la vente d'alcool devancée à 23 h et fermeture à minuit

Restaurants

Maximum de 6 personnes par table Fin de la vente d'alcool à 23 h et aucune consommation d'alcool après minuit

Commerces

1 personne par ménage recommandée Services de livraison et aide des proches privilégiés pour les personnes à risque élevé de complications

Déplacements interrégionaux Non recommandés

CHSLD

Visites à des fins humanitaires Visites des proches aidants apportant une aide significative

RPA

Maximum de 6 personnes présentes à la fois dans l'unité locative, incluant le résident





De cette façon, je participe au feuillicyclage et j'enrichis ma pelouse.

Les feuilles déchiquetées se décomposent en quelques jours.

Trop de feuilles ? J'apporte le surplus à mon écocentre.





L'éco-bulletin

Ce qu'on a constaté...

Une plus grande quantité de matières qui ne devraient pas être déposées au bac brun se retrouve dans les camions de collecte de notre région depuis le mois d'avril dernier.

Dans certains cas, des camions contiennent tellement d'erreurs de tri qu'il est impossible de verser leur contenu dans la chaîne de traitement de l'usine de biométhanisation.

Par exemple...

Certaines matières générées par le nettoyage de nos terrains au printemps **NE VONT PAS** au bac brun :

les feuilles mortes les arbustes et les branches le terreau d'empotage la terre ou le sable

Au besoin, apportez ces matières aux écocentres.

Par respect pour nos concitoyens,

prenons le temps de faire un tri qui fonctionne!



DES QUESTIONS?

1 888 856-5552 poste 0 www.co-eco.org



Message du Service intermunicipal de sécurité incendie



Programme d'auto-inspection

Rappel : Au début septembre, les citoyens des adresses ciblées pour les visites de prévention de l'automne 2020 ont reçu par courrier un formulaire d'auto-inspection pour faire leur vérification de matériel de lutte à l'incendie.

Afin de compiler les informations sur leur domicile, nous demandons aux citoyens ayant reçu une lettre, de faire les correctifs, s'il y a lieu, et de ne pas oublier de nous transmettre le bilan d'inspection **d'ici le 5 octobre.** Nous vous suggérons de la faire en famille pour sensibiliser les jeunes à la prévention des incendies. Pour toute demande d'informations ou pour participer volontairement au programme d'auto-inspection, communiquez avec le Service intermunicipal de sécurité incendie au 418 492-2312 poste 241. Nous comptons sur votre collaboration!

Nouveau camion autopompe-citerne

Un nouveau véhicule s'ajoute à la flotte de camions d'intervention du Service de sécurité incendie. Pour remplacer l'autopompe principale de la caserne de Saint-Philippe-de-Néri, un camion autopompe-citerne a été construit aux exigences du service. Surveillez les médias traditionnels, vous pourrez voir le 304!



Christian Madore,

Pompier/Préventionniste en sécurité incendie 418 492-2312, poste 241 cmadore@villestpascal.com



L'alcoolisme

affecte non seulement l'alcoolique,

mais aussi tout le monde autour de lui.

Al-Anon est un programme
de soutien mutuel pour toute personne
préoccupée par la consommation
d'alcool d'une autre personne.

Présentement, nos réunions en salles ne sont pas rouvertes. Nous offrons donc des réunions téléphoniques et en ligne, sur la plateforme ZOOM. N'hésitez pas à venir vous joindre à nous.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter notre site web pour le Québec Est: al-anon-alateen-quebec-est.ca

Tél.: 1-844-725-2666



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020

Sous la présidence du maire, Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte; tous les membres du conseil sont présents (avec distanciation & mesures sanitaires) étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la Santé publique.

RÉSOLUTION MANDATANT LE NOTAIRE, CLAUDE GAGNON POUR PRÉPARATION D'UN CONTRAT (SERVITUDE) AVEC FERME JEAN LABRIE INC. – CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR-INCENDIE SUR LE RANG DU PETIT-VILLAGE – LOT : 4 007 618

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité mandate Me Claude Gagnon, notaire, à procéder à la préparation d'un contrat établissant une servitude avec Ferme Jean Labrie Inc. pour la construction d'un réservoir-incendie sur le lot 4 007 618 situé sur le Rang du Petit Village.

DÉPÔT ET APPROBATION DU BILAN DE LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE (ANNÉE 2019)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska s'engage à valider, réviser et apporter les correctifs nécessaires sur le réseau d'aqueduc existant afin de respecter les différentes actions entreprises par la Stratégie d'économie d'eau potable qui relève du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en 2020 et dans la prochaine année civile soit 2021.

QUE la municipalité a informé ledit ministère qu'un projet de mise aux normes de l'eau potable a été réalisé en 2019-2020. Les nouveaux équipements installés viendront apporter une grande amélioration sur ledit réseau.

RÉSOLUTION POUR DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION CONCERNANT LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES POUR LES ANNÉES 2021 & 2022

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions sur invitation pour la vidange des fosses septiques applicable aux années 2021 & 2022.

RÉSOLUTION POUR L'ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS—RECHERCHE PAR ÉCOUTE SYSTÉMATIQUE ATTENDU QUE le programme de Stratégie d'économie d'eau potable et le Guide sur l'économie d'eau potable exige que la municipalité procède à une recherche de fuites par écoute systématique d'ici le 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE, suivant les résultats des objectifs de perte d'eau, le MAMH (Ministère des affaires municipales et de l'Habitation) considère que la municipalité doit réaliser un contrôle actif des fuites sur l'équivalent de 150 % de la longueur du réseau;

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska accepte l'offre de services déposée par Ecoleau -(Référence: 68000-001-0291) avec l'option 2 qui inclut la recherche de fuite compte double (1 kilomètre de réseau écouté compte pour 2 kilomètres dans le bilan). Coût d'honoraires : 2800.00\$ + taxes Si l'utilisation d'un applicables. corrélateur acoustique est requise advenant la suspicion d'une fuite hors branchements, le taux horaire s'appliquera: standard 94.00 \$/ heure.



76, AVENUE MOREL, GOL 1MO | 418 308-0739

Prenez du bon temps chez Côté Est! Pour en savoir plus sur nos services, consultez notre site internet : www.cote-est.ca



IGA Saint-Pascal

400, avenue Chapleau Saint-Pascal (Québec) GOL 3YO Tél. 418-492-2902

iga08375hautedirection@sobeys.com



RÉSOLUTION POUR LA PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SUBVENTIONS POUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) invite les MRC et les municipalités à participer à un programme de subventions pour le patrimoine CONSIDÉRANT QUE le immobilier; ministère recommande que programme soit géré par les MRC et que la MRC de Kamouraska accepte gérer (Sous le réserve d'acceptation par le conseil des maires du 9 septembre 2020);

CONSIDÉRANT QUE le ministère prévoit financer jusqu'à 70 % du programme pour les MRC à indice de vitalité négatif et que la contribution prévue de chacune des municipalités participantes sera de 30 %;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kamouraska souhaite participer au volet 1A du programme pour les propriétés privées pour un montant de 6 000 \$ par année, et ce pendant trois ans, pour un montant total de 18 000 \$; CONSIDÉRANT QUE le volet 1A du programme concerne les bâtiments ayant un statut de

protection (ex: cités, classés, désignés) et les bâtiments d'intérêt supérieur dans un PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aussi participer au volet 1B du programme pour les biens de propriété municipale pour un montant de 300 000 \$ pour le Quai Taché et un montant de 32 000 \$ pour l'Ancien palais de justice pour une durée d'un an seulement;

CONSIDÉRANT QU'UN règlement définissant les modalités du programme ainsi que les bâtiments visés sera validé par les municipalités et adopté par la MRC; CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Kamouraska a un patrimoine bâti d'intérêt et que celui-ci doit être entretenu pour être maintenu en bon état;

CONSIDÉRANT QUE le programme augmenter le nombre vise d'interventions de mise en valeur du patrimoine bâti; CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une ressource fragile et non renouvelable et que sa conservation contribue développement durable: CONSIDÉRANT QUE le patrimoine bâti est un élément de qualité de vie et de fierté et qu'il contribue à l'attractivité du territoire;

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska participe au dépôt d'une demande conjointe avec la MRC et qu'elle réserve les montants indiqués ci-dessus à savoir 18 000 \$ pour le volet 1A et 332 000 \$ pour le volet 1B.

RÉSOLUTION POUR EMBAUCHE DE MADAME CAROLE FEX BELISLE, ADJOINTE ADMINISTRATIVE & ACCEPTATION DU CONTRAT DE TRAVAIL

ATTENDU QUE, suite au départ de madame Valérie Dumont, la municipalité a procédé à une ouverture de poste en remplacement de madame Dumont;

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska procède à l'embauche de madame Carole Fex Belisle à titre d'adjointe administrative à compter du 31 août 2020 pour 28 heures/semaine. QUE la rémunération versée sera de : 20.00 \$ l'heure. Par la suite, les diverses modalités du contrat de travail s'appliqueront. QUE le maire et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer le contrat de travail.





Pharmacie Raphaelle Paradis et Marcelle Pelletier inc.

Heures d'ouverture

 Lundi - Mardi - Mercredi
 9 h à 20 h
 555, rue Taché

 Jeudi - Vendredi
 9 h à 21 h
 Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0

 Samedi
 9 h à 17 h
 Tél.: 418 492-1234

 Dimanche
 10 h à 13 h
 Courriel : bsr@familiprix.com



Plus de 40 artisans du Bas-St-Laurent

76, avenue Morel, GOL 1M0 I (418) 308-0739 info@lefilbleu.ca • www.lefilbleu.ca



DOSSIERS CCU

Les personnes intéressées à connaître les dossiers étudiés par le CCU peuvent consulter la version intégrale du procès-verbal de la séance du conseil municipal sur le site internet de la municipalité dans la section « procès-verbaux », ou sur place au bureau municipal.

INFORMATIONS DU MAIRE

- La construction d'un réservoirincendie est presque terminée.
- Amélioration du site Internet de la municipalité: En tenant compte de certains éléments survenus en période estivale. Respect des commerçants et de la population en général.

APPROBATION DES COMPTES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL:

LISTE DES DÉPENSES
INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU
31/08/20: 121 109.15 \$
LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU
MOIS: 147 844.18 \$
GRAND TOTAL DES PAIEMENTS
POUR AOÛT: 268 953.33 \$

DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31/08/20

La directrice générale dépose aux membres du conseil les états de revenus et de dépenses (rapport trimestriel) au 31 août 2020.

ADHÉSION COMME MEMBRE SOUTIEN 2020-2021 – CENTRE PRÉVENTION SUICIDE DU KRTB

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité adhère comme membre soutien au Centre prévention suicide du KRTB. Coût: 7,00 \$.

DEMANDE DE COMMANDITE – SOUPER GASTRONOMIQUE « FORMULE CHIC POUR EMPORTER »

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité appuie financièrement la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima dans le cadre du souper gastronomique « formule chic pour emporter ».

Coût: 250.00\$

RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP « ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU KAMOURASKA-EST »

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska renouvelle son adhésion à l'Association des Personnes handicapées du Kamouraska-Est.

Coût: 10.00\$

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION DE LA 16^e ÉDITION (2021-2023) – LES FLEURONS DU QUÉBEC

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE le coût du renouvellement : 812.00 \$ (tarif triennal) + taxes applicables.

RÉSOLUTION D'APPUI À VILLE SAINT-PASCAL CONCERNANT L'INTÉRÊT DE LA VILLE POUR L'IMPLANTATION D'UN CENTRE INTÉGRÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES REVALORISABLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Pascal a démontré son intérêt à accueillir sur son territoire un lieu de







dépôt intégré pouvant répondre à divers besoins en matière de gestion des matières résiduelles revalorisables autant pour les citoyens, les ICI incluant la consigne;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche de Ville Saint-Pascal sera profitable pour toutes les municipalités environnantes et à l'extérieur de la région;

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska appuie la démarche de Ville Saint-Pascal à accueillir sur son territoire une Centre intégré de gestion des matières résiduelles revalorisables.

QUE la municipalité de Kamouraska encourage les autres municipalités de la région à appuyer la démarche de Ville Saint-Pascal.

APPUI FINANCIER À LA FONDATION ANDRÉ-CÔTÉ

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska appuie financièrement la Fondation André-Côté pour un montant de 100.00 \$.

VARIA

PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité autorise la secrétaire-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes :

Mon Buro.ca : 228.90 \$
Excavation Robert

Dionne & Fils Inc. : 4 802.62 \$
Jean Morneau Inc. : 22.79 \$
Ville de Saint-Pascal : 101.23 \$
Bell Canada : 47.55 \$
Libre Service de 120.01 \$
I'Amitié : +112.00 \$
Services SQ : 52 241.00 \$

20 249.66 \$ Ville de Saint-Pascal: MRC de Kamouraska: 8.00\$ Camille Dumais Inc. : 347.39\$ ATR du Bas-Saint-Laurent: 659.96\$ Construction Stéphan Michaud: 431.16\$ Équitel Inc. : 70.73 \$ **Produits Sanitaires** Unique Inc.: 624.67 \$

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION FOURNIE PAR GD RÉNO POUR FABRICATION D'UN MEUBLE EN BOIS

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité autorise GD Réno à procéder à la fabrication d'un meuble en bois pour le bureau municipal.

Coût: 2 161.53 \$ incluant les taxes applicables.

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION FOURNIE PAR IDS MICRONET SOLUTIONS POUR INSTALLATION DE GÂCHES ÉLECTRIQUES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité autorise IDS Micronet à procéder à l'installation de gâches électriques pour portes extérieures.

Coût estimé : 446.00 \$ excluant les taxes applicables.

ACHAT D'UN PULVÉRISATEUR ÉLECTROSTATIQUE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska accepte la soumission déposée par Manic Sanitation concernant l'achat d'un pulvérisateur électrostatique MSPRE-ES16. QUE le fournisseur indique dans sa soumission qu'elle remet, à titre gratuit, 4 x 4 litres de désinfectant de surfaces de Myosant TB.

Coût: 1 295.00 \$ + taxes applicables.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DES COTATIONS DÉPOSÉES PAR PAVAGE FRANCOEUR POUR TRAVAUX DE RAPIÉÇAGES MÉCANISÉS & SCELLEMENT DE FISSURES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité accepte la cotation déposée par Pavage Réparation Francoeur concernant divers rapiéçages mécanisés dans la municipalité.

RAPIÉÇAGES MÉCANISÉS:

- Intersection Petit-Rang et Rang de l'Embarras : 4 500.00 \$ + taxes applicables
- Rang de l'Embarras : 2 400.00 \$ + taxes applicables
- Route 132 (face au numéro civique / 205, avenue Morel)
- Rue du Quai: 1880.00 \$ + taxes applicables.

SCELLEMENT DE FISSURES:

QUE la municipalité accepte la cotation déposée par Pavage Réparation Francoeur concernant du scellement de fissures dans la municipalité.

Prix soumis:

590.00 \$ l'heure + taxes = équipe asphalte

215.00 \$ la tonne métrique + taxes = asphalte livré

2.10 \$ le litre + taxes = colle

PÉRIODE DE QUESTIONS FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020

Sous la présidence du maire, Gilles A. IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité Michaud. Cette séance se tiendra avec autorise le maire, monsieur Gilles A. CONSIDÉRANT public selon l'arrêté ministériel du 4 Michaud et la directrice générale, juillet 2020 portant le numéro 2020- madame Mychelle Lévesque, à signer 049 en présence de tous les membres le contrat concernant la préparation vitalité négatif pour le volet 1 A et du conseil, sauf M. Patrick Pelletier d'une servitude pour la construction distanciation (avec sanitaires) étant donné la situation Petit Village appartenant à Ferme Jean actuelle de la pandémie Covid-19 et Labrie Inc. sur le lot 4 007 618. tel que recommandé par les autorités de la Santé publique.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE le procès-verbal ordinaire séance 14 septembre 2020 dont les membres du conseil ont reçu copie dans les délais prévus affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa aux endroits prévus et est adopté.

DÉSIGNATION DES CONCERNANT LA RÉSOLUTION NUMÉRO 20-09-204 MANDATANT LE **NOTAIRE** CLAUDE **GAGNON** PROCÉDER A LA PRÉPARATION D'UNE subventions D'UN RÉSERVOIR-INCENDIE SUR LE et des Communications ; RANG DU PETIT VILLAGE (# LOT: JEAN LABRIE INC.

mesures d'un réservoir-incendie sur le Rang du

QUE le mandat à Me Claude Gagnon, a été autorisé le 14 septembre 2020 par IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité la résolution # 20-09-204.

À LA RÉSOLUTION MODIFICATION # 20-09-208 **CONCERNANT** PARTICIPATION AU PROGRAMME DE lecture. Le procès-verbal a été affiché IMMOBILIER DU MINISTÈRE DE LA **CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

> SIGNATAIRES CONSIDÉRANT QUE la municipalité a 2022 adopté le 14 septembre dernier la résolution # 20-09-208 concernant la participation programme au pour le

> > doit être apportée au 3^e considérant 2022 ainsi que la disposition et le qui devrait se lire comme suit :

QUE ministère prévoit financer jusqu'à 70 % du programme pour les MRC à indice de jusqu'à 60 % pour le volet 1B et que la contribution prévue de chacune des municipalités participantes sera de 30 % pour le volet 1A et de 40 % pour le volet 1B:

Kamouraska annule considérant stipulé sur la résolution #20-09-208 et accepte le nouveau considérant tel que stipulé ci-haut.

SUBVENTIONS POUR LE PATRIMOINE ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE SUR SOUMISSIONS INVITATION CONCERNANT LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES POUR LES ANNÉES 2021 &

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE, suite à la conformité de vérification de patrimoine soumissions reçues, la municipalité SERVITUDE POUR LA CONSTRUCTION immobilier du ministère de la Culture accepte la soumission de : 9157-0044 Québec Inc. Camionnage Alain Benoit applicable à la vidange des fosses 4007618) APPARTENANT À FERME CONSIDÉRANT QU'UNE modification septiques pour les années 2021 et



traitement des boues étant la plus responsabilité basse conforme.

SOUMISSIONNAIRES REÇUS:

1^{er} PÉRIODE DU MAI ΑU 31 OCTOBRE 2021

Camionnage	182.95 \$
Alain Benoît	(taxes incluses)
Campor	245.81\$ (taxes incluses)

PÉRIODE 1^{er} ΑIJ DU MAI 31 OCTOBRE 2022

Camionnage Alain Benoît	185.69 \$ (taxes incluses)
Campor	255.23 \$
	(taxes incluses)

QUE, monsieur Gilles A. Michaud, maire madame Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétairetrésorière, soient autorisés à signer le contrat entre les parties.

DEMANDE DE SUBVENTION PROVENANT DU MTQ POUR ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 118 144.00 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019, dans son Programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL A ÉTÉ RÉSOLU ET ADOPTÉ que la municipalité de Kamouraska informe le ministère des l'utilisation Transports de des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont

incombe Municipalité. conformément objectifs du volet Entretien des routes locales.

L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS pour le déneigement des rues et des **TÉTRATECH QI INC. POUR LA** stationnements (secteur Village); RÉFECTION DU QUAI TACHÉ

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité renouvelle l'offre de Ferme Paradis des de Kamouraska accepte le budget Côtes pour le déneigement des rues et d'honoraires professionnels déposé par Tétratech QI concernant la phase II de la réfection pour la somme de : 21 743.86 \$ + taxes du quai Taché.

Coût d'honoraires : 18 300.00 \$ + taxes applicables.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION D'UN directrice générale et PARADIS DES CÔTES (POUR 1 AN) contrat de gré à gré entre les parties. CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT (2020-2021)

concernant une démarche visant INITIAL DU 8 JUILLET 2020 l'achat de machinerie et de matériel afin de pouvoir procéder elle-même à IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de l'entretien des chemins travail;

ATTENDU QUE, la municipalité veut d'Habitation du Québec). prendre le temps de bien évaluer la démarche afin qu'elle soit profitable DOSSIERS CCU aux citoyens (ennes) de la municipalité et qu'elle respecte le budget attribué à Les personnes intéressées à connaître ce service;

de service étant donné que le total de municipal. la soumission ne dépassera pas le

la montant prévu à la Loi soit: aux 25 000,00 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE, la municipalité est satisfaite du service rendu la saison RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE dernière par Ferme Paradis des Côtes

> IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité révisé des stationnements (secteur Village), Inc. pour l'hiver 2020-2021 seulement, applicables. Payable en six versements égaux.

QUE monsieur Gilles A. Michaud, maire madame Mychelle Lévesque, secrétaire-CONTRAT DE GRÉ À GRÉ DE FERME trésorière, soient autorisés à signer le

(SECTEUR VILLAGE) POUR L'ANNÉE APPROBATION DES BUDGETS RÉVISÉS DE L'OMH DE KAMOURASKA POUR LES EXERCICES FINANCIERS DU 24 AVRIL, ATTENDU QUE, la municipalité est 17 JUIN, 8 JUILLET 2020 AINSI QUE LA toujours en période de réflexion CORRECTION APPORTÉE AU BUDGET

et Kamouraska accepte les budgets stationnements dans le secteur du révisés du 24 avril, 17 juin et 8 juillet Village ce qui aura pour effet d'avoir un 2020 ainsi que la correction apportée le meilleur contrôle de la qualité du 8 juillet dernier au budget initial 2020 applicable à l'OMH de Kamouraska tels que soumis par la SHQ (Société

les dossiers étudiés par le CCU peuvent consulter la version intégrale du procès ATTENDU QUE, la municipalité peut, -verbal de la séance du conseil selon le Code municipal dont elle est municipal sur le site internet de la régie, de donner de gré à gré à un municipalité dans la section « procèsentrepreneur/fournisseur, un contrat verbaux », ou sur place au bureau

INFORMATIONS DU MAIRE

- ordinaires et extraordinaires (sur le site PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS Internet et par Infolettre).
- Réservoir-incendie en fonction en face du garage municipal.
- Ramonage des cheminées sur une prochaine Infolettre.
- Fermeture du BAT (pandémie).
- Conférence de presse (inauguration des nouvelles infrastructures d'eau potable le 16 octobre prochain).
- Subvention approximative de 30 000,00 \$ aider pour les municipalités en temps de pandémie.

APPROBATION DES COMPTES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL:

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 30/09/20: 177 725.72 \$ LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS: 42 164.19 \$ GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR SEPTEMBRE: 219 889.91 \$

DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30/09/20

CORRESPONDANCE POUR SEPTEMBRE 2020

RÉSOLUTION DE DEMANDE - Projet d'ordre du jour des séances GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE gouvernement du Québec de financer

maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop De transmettre une copie de cette souvent pris pour acquis;

Municipalité de Kamouraska ont des besoins de logements adéquats et abordables;

par l'offre actuelle comblés logements;

ATTENDU QUE la relance de l'économie appuie financièrement le Musée québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et montant de 100,00 \$ dans le cadre communautaires;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE retombées économiques importantes;

ATTENDU QUE chaque dollar investi CONSIDÉRANT l'opposition du milieu dans la réalisation secteur de la construction;

convenablement les Québécoises et les Québécois;

AU II A ÉTÉ RÉSOLU De demander au 10 000 nouveaux logements sociaux et d'inclure communautaires et ATTENDU QUE le confinement à la logement social et communautaire au coeur de son plan de relance économique.

résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du ATTENDU QUE 35 ménages de la territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas ÉVÉNEMENT BÉNÉFICE ORGANISÉ PAR de **LE MUSÉE RÉGIONAL DE KAMOURASKA**

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité Régional de Kamouraska pour un d'une activité bénéfice qui se tiendra le 17 octobre 2020.

d'atteindre un double objectif, soit de DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ venir en aide aux ménages les plus DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR vulnérables tout en générant des LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE

projets municipal concernant les intentions du d'habitation communautaire génère gouvernement du Québec inscrites 2,30 \$ en activité économique dans le dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en ATTENDU QU'IL est nécessaire de loger matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans

Société de comptables professionels agréés

Avec **vous**, là où ca compte

Gilles Lebel, CPA, CA Carolyne Thériault, CPA, CA Valérie Mailloux, CPA, CGA

470, avenue Chapleau Saint-Pascal (Québec) GOL 3YO

418 492-3515 télec.: 418 492-9640

www.mallette.ca



résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur territoire. pouvoir essentiel. notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de CONSIDÉRANT que cette intention du ministre des Affaires municipales et de location dans nos communautés:

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, а inclus dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau. octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que trouver l'Assemblée nationale a reconnu à permettant

maintenir un milieu de vie de qualité, d'assumer leur responsabilité sécuritaire et sain;

gouvernement va à l'encontre de la la réglementation de leur milieu de vie; reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en QUE copie de cette résolution soit

citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs député de notre circonscription et aux clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE le conseil QUE copie de cette résolution soit municipal indique au gouvernement du également envoyée à la Fédération l'Assemblée nationale son opposition à aux médias de notre région. l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant régime un nouveau d'aménagement dans les inondables des lacs et des cours d'eau. octroyant temporairement municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle de aux municipalités;

gouvernement que cet article du projet régions du Québec comportent des de loi 67 gouvernements de proximité;

QUE le conseil municipal demande au CONSIDÉRANT QUE le gouvernement municipalités aux

plusieurs reprises leur responsabilité de conserver leur pouvoir de zonage et maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le CONSIDÉRANT que cette intention du droit des citoyens de se prononcer sur

envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la gouvernement retire également aux l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale:

Québec ainsi qu'aux membres de québécoise des municipalités (FQM) et

zones TOUS BRANCHÉS AU KAMOURASKA EN MAI 2022- SERVICE D'INTERNET HAUTE aux VITESSE ET TÉLÉPHONIE

modifiant diverses dispositions, étant la COVID-19 a démontré qu'un accès à donné qu'il retire un pouvoir essentiel un internet haute-vitesse performant et abordable est un service essentiel;

QUE le conseil municipal indique au CONSIDÉRANT QUE la plupart des est un affront aux zones où un tel service est inefficace ou inaccessible;

gouvernement du Québec de retirer s'est engagé à régler les problèmes de l'article 81 du projet de loi 67 pour le connexion internet et que le dernier laisser dans le projet de loi 49 pour échéancier rendu public par Mme laisser place à la discussion afin de Marie-Ève Proulx reporte à mai 2022 le une solution raisonnable branchement de tous les Québécois;

73 58 \$

CONSIDÉRANT QUE le développement INTERNET DANS TOUTES LES RÉGIONS Base 132 : social et économique régional ne peut DU QUÉBEC pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, ATTENDU QUE le gouvernement du performants et abordables ;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de Internet à l'ensemble des municipalités connexion internet adéquate prive de et des villes du Québec ; de nombreux citovens revenus provenant du télétravail imposé par la ATTENDU QUE, depuis le début de la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité de la situation éducationnels, actuelle:

connexion internet adéquate ralentit intérêts personnels ou autres afin de l'accès aux dernières technologies en pouvoir poursuivre au quotidien leur matière de soins de santé;

souvent un enjeu quand, même la du Québec, le Service Internet ne connexion téléphonique cellulaire est répond pas aux exigences souvent déficiente ΟU absente. impossible de contacter les services activités personnelles ou autres; d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre;

IL A ÉTÉ RÉSOLU De demander à Madame Marie-Ève Proulx, députée de Côte-du-Sud, de livrer conformément à VARIA l'engagement du gouvernement du Québec un service d'internet haute- PAIEMENT vitesse et de téléphonie cellulaire dans ADDITIONNELLES régions mal desservies Kamouraska au plus tard en mai 2022.

DÉCISION GOUVERNEMENTALE POUR que le mois de septembre est fermé. L'AMÉLIORATION D'UNE COUVERTURE

Québec avait priorisé la démarche d'une d'implantation couverture

pandémie COVID-19. les milieux des affaires résidentiels, se doivent pour la plupart utiliser les services Internet pour CONSIDÉRANT QUE l'absence de vaquer à leurs occupations et/ou leurs travail et/ou leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est ATTENDU QUE, dans plusieurs régions rendant demandées pour la poursuite de leurs

> IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska demande gouvernement du Québec de réviser sa position de «gel» dans le dossier d'amélioration des services Internet afin de prioriser l'implantation et/ou l'amélioration du Service Internet dans plusieurs régions du Québec et ainsi, offrir à la population un service adéquat et de maintenir ces services afin de s'assurer que tout le Québec soit desservi et ce, à courte échéance.

FACTURES DE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité autorise la secrétaire-trésorière à paver aui de droit les factures DEMANDE DE MAINTIEN DE LA additionnelles suivantes étant donné

Base 132 :	/3.58 \$
Servlinks Communication :	206.96\$
Les Éditions juridiques FD :	99.23 \$
OBAKIR:	175.00 \$
MRC de Kamouraska :	3 259.00 \$
Excavation Robert Dionne	
& Fils Inc. :	732.97 \$
C.G. Thériault Inc. :	859.44 \$
Mon Buro.ca :	269.06\$
Étincelle :	137.97\$
Eurofins/Environnex:	1 403.84 \$
Carquest :	32.14 \$
Garage RMS :	129.84 \$
Libre Service de l'Amitié :	104.00 \$
Bell:	47.55 \$
Bétonnières du Golfe :	2 745.59 \$
IDS Micronet :	114.98\$

POINT D'INFORMATION:

JUGEMENT RENDU AU DOSSIER DU TRIBUNAL DES PETITES CRÉANCES -DOSSIER CONSTRUCTION FERDINAND LAPLANTE/MUNICIPALITÉ

La municipalité a reçu le 28 septembre dernier le jugement rendu par la juge Hermina Popescu du Tribunal des petites créances dans le dossier en litige avec Construction Ferdinand Laplante/Municipalité.

Le litige portait sur des retards de l'entrepreneur pour la réalisation de certains travaux inscrits au devis et sur la date de fin des travaux. La municipalité a appliqué des pénalités prévues au devis et l'entrepreneur contestait la retenue de sommes applicables à ces pénalités. Ce qui a amené l'entrepreneur à déposer au

Tribunal des petites créances une la municipalité en fin de contrat.

Le jugement énonce Ferdinand Laplante la somme de 183. 15 000,00 \$ + intérêts au taux légal ainsi que l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du Code civil du ACCEPTATION la mise en demeure (21 mai 2018). S'ajoute les frais de justice de 302,00 \$ D'EXÉCUTION 17 585.60 \$.

CUMULÉ SURPLUS LA DÉCISION RENDUE AU JUGEMENT – Excavation Bourgoin Dickner; DOSSIER NO: 250-32-700164-183

demande contestant les pénalités IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité paiements a été appliquées sur le paiement à faire par autorise la directrice générale à Guillaume Bouchard, ingénieur des affecter le surplus cumulé non-affecté projets, en date du 28 octobre 2020; du Fonds général d'un montant à payer que la de 17585.60 \$ applicable au jugement IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité municipalité doit verser à Construction rendu dans le dossier : 250-32-700164-

Québec et ce, à compter de la date de RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS Montants à payer : 9 064.34 \$ + (LIBÉRATION 5%) DE LA GARANTIE 10 069.63 \$ en date du 28 octobre **RÉSERVOIRS-** 2020. **POUR** donc le montant à verser est de : INCENDIE (RANG DES CÔTES ET RANG DU CAP) - ANNÉE 2019

ATTENDU QUE deux réservoirs-incendie RÉSOLUTION POUR AFFECTATION DU ont été construits l'année dernière ; le NON-AFFECTÉ premier sur le Rang des Côtes et le (FONDS GÉNÉRAL) POUR PAIEMENT DE deuxième sur le Rang du Cap par

ATTENDU QUE la recommandation de transmise

autorise la directrice générale à effectuer les paiements de la libération de 5% applicable aux réservoirsincendie construits 2019 à en **DES** Excavation Bourgoin Dickner.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Questions sur la réfection du quai
- Qualité de l'eau (informations à la population).

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

SÉANCE DU CONSFIL MUNICIPAL

Afin de d'appliquer les mesures préventives, les séances du conseil municipal de novembre et de décembre se tiendront à huis clos et seront enregistrés. Vous pouvez envoyer vos questions avant les rencontres par courrier ou courriel à Mychelle. Lévesque (mychelle.levesque@kamouraska) ou à Cynthia Bernier (cynthia.bernier@kamouraska.ca).

Votre Municipalité

BUREAUX MUNICIPAUX

Afin de d'appliquer les mesures préventives, nous vous rappelons que les bureaux sont actuellement fermés à la population. Vous pouvez envoyer communiquer avec nos employés par téléphone, par courriel ou par la poste.

Votre Municipalité



Sont notamment exemptés de cette obligation :

- · les enfants de moins de 10 ans;
- les personnes ayant une incapacité significative qui les empêche de porter le couvre-visage de façon sécuritaire (ex. : celles ayant des difficultés cognitives graves ou qui sont incapables de mettre ou de retirer leur couvre-visage sans aide).

Québec.ca/masque

Votre douvernement

Québec :::

OCTOBRE 2020

Calendrier des collectes			
2—16—30 octobre	Collecte des matières organiques		418 492-6523 poste 1
6—20 octobre	Collecte des matières recyclables		418 492-6523 poste 1
13—27 octobre	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1

Calendrier des activités et dates importantes				
5 octobre à 20 h Séance du conseil municipal Centre communautaire 418 492-6523 poste 1				
19 octobre 19h30	Comité consultatif et d'urbanisme		418 492-6523 poste 3	

NOVEMBRE 2020

Calendrier des collectes			
13 novembre	Collecte des matières organiques		418 492-6523 poste 1
3—17 novembre	Collecte des matières recyclables		418 492-6523 poste 1
10 novembre	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1
6 novembre	Collecte des feuilles		418 492-6523 poste 1

Calendrier des activités et dates importantes			
2 novembre à 20 h	Séances du conseil municipal (huis clos)	Centre communautaire	418 492-6523 poste 1

DÉCEMBRE 2020

Calendrier des collectes			
18 décembre	Collecte des matières organiques		418 492-6523 poste 1
1—15 décembre	Collecte des matières recyclables		418 492-6523 poste 1
1—22 décembre	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1

Calendrier des activités et dates importantes			
7 décembre à 20 h	Séances du conseil municipal (huis clos)	Centre communautaire	418 492-6523 poste 1





Horaire de juin jusqu'à la fin octobre
Ouvert du jeudi au dimanche
Heures d'ouverture : entre 9h et 17h

Compte tenu des mesures sanitaires, nous

recommandons fortement de réserver 48h à l'avance pour mieux vous servir.

82, avenue Morel, Kamouraska 418 492-1236



